

Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2010

L'an deux mille dix, le neuf du mois de juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du cinq juin deux mille dix, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

présents : 10

Présents : Mmes, Domont, Ogier, Paillard, Bove

MM. Cauchois, Lévêque, Malaval, Langlois, Wilkins, Carment

Absent excusé : 01

Absent excusé : M. Dutilloy

Secrétaire de séance : Mme Domont Evelyne

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite aux différents litiges dénoncés après la séance du 1^{er} juin 2010, il semble préférable de revenir sur tous les points de l'ordre du jour vus lors de cette réunion.

Monsieur le Maire lit le compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2010 qui n'est pas mis au vote

SECRETÁIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que le secrétaire de séance des prochains conseils municipaux, sera choisi par ordre du tableau du conseil municipal établi lors de l'élection du 14 mars 2008.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, accepte cette proposition.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

TABLES POUR FUTUR JARDIN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'installation des tables au futur jardin communal

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent de placer 1 ou 2 tables et de les fixer provisoirement à l'endroit le plus plat sur le terrain, afin de ne pas gêner les travaux de la future mairie. Il est signalé qu'il faudrait prévoir une poubelle.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉLECTRIQUE (SDE)

✓ Eclairage public

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des estimations du SDE pour le remplacement des anciennes lanternes avec lampe vapeur de mercure (ballons fluos).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de changer les lanternes au « Village » soit 4 armoires et 23 lanternes pour une participation communale estimative de 7 720 € HT et au « Chemin de la Butte » soit 6 lanternes pour une participation communale estimative de 1 405 € HT.

✓ Travaux enfouissement réseau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander des devis au Syndicat Départemental Electrique pour les travaux d'enfouissement de réseaux pour « La grande rue » et « La rue de la Butte »

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET DE L'EAU – DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de l'eau afin de pouvoir régler les factures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la décision modificative suivante :

Chapitre 65 : - 1 000 euros

Chapitre 11 : + 1 000 euros

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

CIMETIERE

Il s'instaure une discussion entre l'implantation d'un columbarium ou de cavurnes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le projet de cavurnes dans le cimetière

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 0

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la proposition d'une convention au financement du Fonds de Solidarité Logement par la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer au fonds de solidarité logement pour l'année 2010.

Pour : 2

Contre : 4

Abstention : 4

CLOTURE DU JARDIN COMMUNAL

En ce qui concerne la clôture séparative entre la commune et les riverains, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'implanter d'une haie de charmilles sur une partie, de refaire la clôture à neuf sur l'autre partie et d'installer le portillon en bout de salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord avec cette proposition

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

MARCHÉ DES MENUISERIES DU PRESBYTÈRE

Après contestation de la délibération prise le 1^{er} juin 2010, il est convenu de revenir sur ce sujet.

Une discussion s'engage et les membres du conseil municipal décident de redemander des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision : les devis devront inclure 2 couches de lazure blanche sur toutes les menuiseries. Un troisième devis sera demandé.

Pour : 07

Contre : 01

Abstention : 01

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Le Noël des enfants et des anciens** : Dimanche 12 décembre 2010
- ✓ **Repas des anciens** : Dimanche 7 novembre 2010
- ✓ **Contrat de l'agent d'entretien**
Monsieur le Maire informe le conseil municipal :
 - qu'il convient de faire un contrat à durée déterminée pour l'agent d'entretien car il n'existe pour l'instant qu'un arrêté du maire. Le contrat reprendra les mêmes conditions que l'arrêté.
 - que l'agent d'entretien a le droit au supplément familial pour deux enfants et que celui-ci ne lui a jamais été versé. Il sera donc procédé au versement du supplément familial rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2007.
- ✓ **Dégradation à la future mairie**
Il a été constaté des dégradations à l'intérieur de la future mairie. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Neufchâtel-en-Bray.
- ✓ **Remerciements**
Le conseil municipal remercie Monsieur Béchu et le Château de Mesnières pour avoir planté gracieusement les parterres de l'entrée du village.
- ✓ **Trottoirs**
Pour la réfection des trottoirs, il est convenu d'attendre le rapport final de l'assainissement.
- ✓ **Bail du garage loué**
Un bail sera établi pour la location du garage N°2 à Monsieur Langlois DAMIEN, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2010. Le montant sera de 62.50 € pour un semestre.
- ✓ **Entretien des cloches**
Un devis a été demandé à la société Bodet pour le changement des battants des cloches 1 et 2. La séance est levée à 21 heures 50.

- ✓ **Permanence mairie : changement d'horaires**

A partir du 15 juin 2010, les horaires de permanence de la mairie seront les suivants :

- Mardi : de 17 h 30 à 19 h 30
- Vendredi : de 10 h 30 à 11 h 45